

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

à 18 h 00

à l'Amphithéâtre de la Faculté de Droit

(2, rue de la Maix - 88000 ÉPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 25 septembre 2017 à 18 h 00
Amphithéâtre de la Faculté de Droit - 2, rue de la Maix - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil dix-sept le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis à la Faculté de Droit d'Épinal, 2, rue de la Maix, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du dix-neuf septembre deux mil dix-sept, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Conseillers Communautaires :

Mesdames et Messieurs : M. Heinrich, R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon (*parti au point n° 16*), JL. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier (*parti au point n° 13*), JC. Moretton, V. Marcot (*partie au point n° 13*), P. Soltys, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauller, N. Braun, C. Petit, P. Deau, JC. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Del Génini, E. Garion, R. Habrant, MC. Abel, D. Andrès, C. Bailly, JP. Bazin, A. Ben Omrane, MO. Beurné, M. Bisson, A. Blosse, Y. Bombarde, C. Bonnaventure, J. Brunet, R. Canteri (*partie au point n° 14*), P. Casadevall, F. Chevalley, F. Claudon, S. Cossin, N. Daguey, S. D'Alguerre, J. Demange, G. Dubois, M. Dumontier, M. Emeraux, T. Euriat, G. Eymann, M. Ferry, F. Fleury, G. François, T. Gaillot, A. Gambrelle, B. Gille, A. Gornet, J. Grasser, JP. Guppillotte, J. Hamann, A. Huc, B. Huguenin, E. Jacoté, O. Jeandin, JP. Jeannot, G. Joubert, B. Jourdain, N. Lamoise, Y. Leclerc, P. Legrand, P. Leroy (*parti au point n° 14*), E. Lévêque, C. L'Hôte, JN. Lombard, J. Mahieu, A. Mangin, D. Mathieu, AM. Meyer, C. Michel, JM. Michel, JP. Moinaux, B. Morel, C. Pierrat, A. Pierre, B. Pourchet, L. Rayeur-Klein, JM. Remy, PJ. Robinot, V. Salvador, MC. Serieys, F. Simon, C. Souvay.

EXCUSÉS: Mesdames et Messieurs F. Dulot (suppléé par Madame G. Joubert), O. Baraban (suppléé par Madame S. D'Alguerre), B. Aubry (pouvoir à Monsieur M. Fournier (*jusqu'au point n° 13*)), M. Balland (pouvoir à Monsieur J. Brunet), MJ. Balthazard-Fremiot (pouvoir à Monsieur R. Alémani), JL. Chaudy (pouvoir à Monsieur E. Jacoté), R. Clément (pouvoir à Monsieur JC. Moretton), E. Courtois (pouvoir à Madame P. Deau), A. Denninger-Arnoux (pouvoir à Madame MC. Serieys), F. Diot (pouvoir à Madame B. Gille), D. Fimbry, MC. Finot (pouvoir à Monsieur JP. Bazin), A. Gamet (suppléé par Monsieur P. Legrand), JM. Georges (pouvoir à Madame V. Marcot (*jusqu'au point n° 13*)), M. Grandjean (suppléé par Monsieur E. Lévêque), S. Hach (pouvoir à Madame C. Bonnaventure), G. Huguenin (suppléé par Monsieur G. François), N. Huguenin (pouvoir à Monsieur P. Raffel), G. Jeandel-Jeanpierre (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), D. Lagarde (suppléé par Monsieur V. Salvador), C. Leroy (pouvoir à Monsieur PJ. Robinot), D. Micard (suppléé par Madame C. Bailly), D. Midon (pouvoir à Monsieur G. Dubois), S. Muller (pouvoir à Monsieur P. Nardin), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), D. Perrin (pouvoir à Monsieur E. Garion), A. Rafiki (pouvoir à Monsieur B. Jourdain), A. Rebrassier (suppléé par Madame AM. Meyer), G. Schneider, MC. Thiébaud (pouvoir à Monsieur C. Petit), J. Thomas (suppléé par Monsieur JP. Guppillotte), N. Trouy (suppléé par Monsieur A. Mangin), C. Vauzelle (suppléée par Madame N. Lamoise), P. Vilmar (pouvoir à Monsieur JL. Martinet), S. Viry (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), R. Voiry (suppléé par Monsieur Y. Leclerc), C. Vuillemand (suppléé par Monsieur M. Emeraux).

ABSENTS : Mesdames et Messieurs J. Aubry, C. Balland, R. Colin, B. Laurent, P. Noël, JP. Poirot, R. Roger.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Michel FOURNIER (*jusqu'au point n°13*) et Monsieur Jean-Claude MORETTON (*à partir du point n°14*).

Le Procès-verbal de la séance du 26 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil communautaire du 5 janvier 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement de tarifs :

- Pour la location de locaux de l'Hôtel d'Entreprises de Reffye à Epinal comme suit :
- Bureaux B20 et B21 : 7,70 € HT / m²
- Studio TV : 300 € par jour de location

⇒ A la réalisation des emprunts :

- Avec la Société Générale pour la réalisation de deux emprunts d'un montant total de 4.319.311 € pour une durée de 20 ans à taux fixe de 1,47 %.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec Epinal Golbey Développement pour un marché de gestion de l'hôtel d'entreprises de Reffye pour un montant mensuel fixe de 2.320 € HT et un montant mensuel fixé au prorata du taux d'occupation à 850 € HT.

- Avec les Entreprises GCM DEMOLITION, MAZZUCCO CONSTRUCTION, COUVAL MENUISERIE, GONSOLIN, HOUILLON MENUISERIE, SARL QUITTET, THOCKLER ELECTRICITE, CPIS, EUROP REVETEMENT, BOVE et PIDC pour des travaux pour la création de la Maison de l'Entreprenariat pour un montant total de 250.460,07 € HT.

- Avec l'Entreprise CLAUDE DIDIER MENUISERIE pour un avenant n°1 au lot n°3 « menuiseries intérieures bois » relatif à la réhabilitation de l'immeuble situé au 14 quai Jules Ferry à Epinal pour un montant en plus-value de + 518.50 € HT portant le nouveau montant du marché à 15.283,59 € HT.

- Avec le SICOVAD pour la collecte des déchets non ménagers des équipements communautaires pour l'année 2017 pour un montant total de 82.294,20 €.

- Avec l'Entreprise BRCP pour un marché SPS (Sécurité Protection Santé des Travailleurs) dans le cadre du projet de création de la plateforme de thermochauffage pour un montant de 2.224 € HT.

- Avec l'Association A.C.T.I.O.N.S pour la réalisation de divers petits travaux d'entretien pour un montant unitaire de 9,76 €/heure et 0,50 €/km en cas d'utilisation d'un véhicule.

- Avec l'Entreprise VERDI pour la réalisation d'études d'impact relatives à la concession d'aménagement de la zone d'activités à Chavelot.
- Avec la Société TRANE pour la location de refroidisseurs pour la Patinoire Intercommunale d'Epinal pour un montant de 29.570 € HT.
- Avec l'Entreprise RENOVA pour des travaux d'abaissement du terrain de football du Stade de la Colombière à Epinal pour un montant de 236.020,41 € HT.
- Avec la Société ARCHIMED pour le renouvellement du contrat de maintenance logicielle du réseau des bibliothèques et médiathèques de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 13.441,10 € HT.
- Avec la Société SEGILOG pour la facturation de la redevance assainissement pour un montant total de 2.700 € HT comprenant un contrat d'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et la maintenance.
- Avec le Cabinet d'Etudes Ingénierie du BTP SIGMA pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Pont Patch à Epinal pour un montant de 5.290 € HT.
- Avec les Entreprises ATELIER MUSICAL VOSGIEN et CLEMENT DREVET LUTHERIE pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire Gautier-d'Epinal et l'Ecole Intercommunale de Musique de Capavenir Vosges pour un montant total de 36.689,34 € HT.
- Avec la CHAMBRE D'AGRICULTURE pour une mission d'étude agricole et mesure de compensation liées à l'aménagement de l'Ecoparc à Chavelot pour un montant de 10.400 € HT.
- Avec le Cabinet d'Etudes GINGER CEBTP pour la réalisation d'études géotechnique pour un montant de 65.000 € HT.
- Avec l'Entreprise PEDUZZI VRD pour un marché de travaux d'assainissement et eau potable passé en groupement de commande avec la Commune d'Archettes pour un montant de 1.102.590 € HT.

⇒ **A la création et modification de régies :**

- Pour la création d'une régie de recettes auprès de la Crèche Familiales du Pôle Petite Enfance.
- Pour la création d'une régie de recettes pour la taxe de séjour.

- Pour la création d'une régie de recettes de la base de loisirs de la Chapelle aux Bois.

⇒ **A la conclusion et à la révision du louage de choses :**

- Pour la mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un terrain cadastré AH 1 situé sur la Commune de Jeuxy au profit de Monsieur Bruno BLAISON.

- Pour la prise à bail par la Communauté d'Agglomération d'Epinal des locaux sis 1-3 rue des Noires Halles à Epinal pour un montant mensuel de 800 € TTC.

⇒ **A la sollicitation de subventions :**

- Pour le dispositif des Clauses d'Insertion auprès du Fonds Social Européen.

- Pour des aides aux propriétaires occupants dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de l'Habitat auprès du Conseil Départemental des Vosges.

- Pour la mise en œuvre d'actions prévues par le Contrat Territoire Lecture au titre de l'année 2017 auprès de l'Etat.

- Pour la réalisation d'une étude de préfiguration de la compétence GEMAPI auprès des agences de l'eau Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse.

- Pour la réalisation d'une étude de préfiguration des compétences eau et assainissement auprès des agences de l'eau Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse.

- Pour des travaux et aménagements liés à la création d'un lieu ressource économique au quartier de la Justice à Epinal auprès du FEDER.

- Pour la promotion du hêtre dans l'hébergement Monstouristique des WOODIES au titre du fonds européen LEADER.

ADMINISTRATION GENERALE ET MARCHES PUBLICS

2 - Désignation de représentants

Le Conseil Communautaire a approuvé la désignation de représentants au sein des instances suivantes :

2/1 - Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte de Développement Economique et d'Aménagement d'Epinal-Golbey et de sa Région

2/2 - Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

M. Jean-Claude MORETTON

M. André LAPOIRIE

3 - Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges (CAUE)

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges pour un montant annuel de 3.500 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Association Atelier d'Images Plus

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 32.000 € au profit de l'Association Atelier d'Images Plus et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Patinoire Intercommunale d'Epinal

POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

6 - Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe Madon**6/1 - Projet de périmètre**

Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur le projet de périmètre de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe Madon et sur les projets de statuts du nouvel établissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6/2 - Désignation des représentants au sein de l'EPTB Meurthe Madon

Le Conseil Communautaire a approuvé la désignation des représentants appelés à siéger au sein de l'établissement public territorial de bassin Meurthe Madon.

ÉLUS À L'UNANIMITÉ
Titulaire : M. Gérard COLIN
Suppléant : M. Raymond HABRANT

6/3 - Pacte politique

Le Conseil Communautaire a donné un avis défavorable sur le pacte politique relatif à la création de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe Madon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - Exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments intercommunaux - Avenant n°4 avec la Société GDF Suez Energie Services SA

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°4 au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments intercommunaux avec la Société GDF Suez Energie Services SA, portant sur l'intégration de nouveaux équipements suite à la fusion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES**8 - Exonérations fiscales**

Le Conseil Communautaire a approuvé les exonérations fiscales sur son territoire en matière de Contribution Economique Territoriale et de Taxes Foncières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - Cotisation minimum à la Cotisation Foncière des Entreprises

Le Conseil Communautaire a fixé le montant de la base servant à l'établissement de la Cotisation minimum de la Cotisation Foncière des Entreprises en application de l'article 1647 D du code général des impôts.

ADOPTÉ AVEC 2 VOIX CONTRES
*(M. Pierre-Jean ROBINOT et
Mme Cécilia LEROY)*

10 - Taxe sur les surfaces commerciales

Le Conseil Communautaire a approuvé la mise en application d'un mécanisme de convergence progressive des coefficients multiplicateurs à la taxe sur les surfaces commerciales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - Décisions modificatives

Le Conseil Communautaire a approuvé la décision modificative n°3 au Budget Général, n°2 au budget annexe Locations Commerciales et n°2 au budget annexe Zones Economiques, n°1 au budget annexe Scènes-Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours au profit des Communes de :

- 12/1 - Commune de Chamagne ;
- 12/2 - Commune de Fomerey ;
- 12/3 - Commune de Vaudéville ;
- 12/4 - Commune de Zincourt ;
- 12/5 - Commune de Domèvre-sur-Avière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRANSPORTS**13 - Exonération de la taxe sur le versement transport**

Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur l'exonération de la taxe sur le versement transport au profit de l'Association des Paralysés de France - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale à Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**14 - Protocole transactionnel**

Le Conseil Communautaire a approuvé le protocole transactionnel avec la Société GC-ROLLOT et le syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Épinal Cœur des Vosges suite à la destruction d'une structure bois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - Ecole Numérique

Le Conseil Communautaire a approuvé avec la CCI Formation la convention de partenariat dans le cadre du fonctionnement de l'Ecole Numérique Simplon.co à Epinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 - Image'Est

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 5.000 € au profit d'Image'Est pour le projet « Mémoires d'images » en vue de la constitution d'une banque d'images numériques.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS**17 - Scènes-Vosges**

Le Conseil Communautaire a approuvé la création, à compter du 1er janvier 2018, d'une régie à autonomie financière et personnalité morale pour les équipements culturels de Scènes-Vosges.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

18 - Bibliothèque Multimédia Intercommunale**18/1 - Marchés d'acquisition de livres, CD et DVD de la BMI**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés d'acquisition de livres, CD et DVD pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

18/2 - Adhésion à l'Association « Les Petits Débrouillards »

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Association « Les Petits Débrouillards ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

19 - Conservatoire Gautier-d'Epinal**19/1 - Centre Social du Plateau de la Vierge à Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé avec le Centre Social du Plateau de la Vierge à Epinal, la convention de partenariat pour le maintien des activités de sensibilisation à la musique dispensées par le Conservatoire Gautier-d'Epinal à destination des enfants et adolescents de ce quartier.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

19/2 - Orchestre à l'Ecole

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention avec la Direction Académique des Vosges et la Ville d'Epinal pour la mise en place à la rentrée scolaire 2017/2018 une nouvelle activité intitulée « Orchestre à l'Ecole » à l'Ecole d'application Jean Macé à Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

RESEAU D'ECOLES DU VAL DE VÔGE**20 - Réseau d'écoles du territoire du Val de Vôge**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de subventions au profit des coopératives scolaires du réseau d'écoles du Val de Vôge pour le transport des élèves lors des voyages organisés.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**21 - Labellisation Cit'Ergie**

Le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de la démarche de labellisation Cit'Ergie avec l'ADEME et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PETITE ENFANCE**22 - Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales****22/1 - Fusion des contrats Enfance Jeunesse**

Le Conseil Communautaire a approuvé la fusion des contrats Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 1er janvier 2018 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le nouveau contrat correspondant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22/2 - Avenants au Contrat Enfance Jeunesse

Le Conseil Communautaire a approuvé les avenants au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales relatifs à l'ouverture du multi-accueil Premiers Pas à Golbey et à l'augmentation du nombre de places au multi-accueil Les P'tits Crocos à Xertigny.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23 - Gestion des crèches de Dinozé, Pouxoux et Charmes

Le Conseil Communautaire a approuvé la passation de trois marchés de prestations de services pour la gestion des structures d'accueil en faveur de la petite enfance de Charmes, Dinozé et Pouxoux pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 26 septembre 2017,
Le Président,



Michel HEINRICH